

# Séries Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences humaines

Épreuves d'admission (après admissibilité)

Elles se déroulent à l’ENS Lettres et sciences humaines

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury à l’exception <span> </span> : <ul style="list-style-type: none"><li>de l’épreuve de culture générale littéraire et artistique qui comprend 1 heure de préparation et 20 minutes devant le jury<span> </span>;</li> <li>des épreuves de spécialité arts (hors musique) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury<span> </span>;</li> <li>de l’épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions<span> </span>: la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury.</li></ul>
---

<b>2 ÉPREUVES COMMUNES</b>	<b>ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE</b>
	<b>SÉRIE LETTRES ET ARTS</b>
<b>Explication d’un texte littéraire</b> <p>coef.<span> </span>: 2</p>	<b>Spécialité Lettres modernes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Explication d’un texte français antérieur à 1715 <p>L’une des deux épreuves suivantes à choisir lors de l’inscription<span> </span>:</p></li> <li>Analyse en langue étrangère (LV1) d’un texte étranger hors programme d’une centaine de lignes au maximum, suivie d’un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l’épreuve de commentaire et traduction.</li></ul> <p>coef.<span> </span>: 1,5</p> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Traduction et commentaire d’un texte latin<sup>4</sup> hors programme d’une douzaine de lignes <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></li></ul>
	<b>Spécialité Lettres classiques</b> <sup>4</sup> <p>Explication d’un texte latin <p>coef.<span> </span>: 1,5</p> Explication d’un texte grec <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></p>
	<b>Spécialité Arts</b> <p>L’une des quatre épreuves suivantes<span> </span>: (le choix est <b>le même</b> que celui de la composition de l’épreuve d’admissibilité)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Etudes théâtrales <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></li> <li>Etudes cinématographiques <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></li> <li>Histoire des arts <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></li> <li>Musique <p>l’épreuve est en deux sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale</p> <ul style="list-style-type: none"><li>interprétation suivie d’un entretien <p>coef.<span> </span>: 0,75</p></li> <li>écriture musicale <p>coef.<span> </span>: 0,75</p></li></ul></li></ul> <p>L’une des deux épreuves suivantes à choisir lors de l’inscription<span> </span>:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Analyse en langue étrangère (LV1) d’un texte étranger hors programme d’une centaine de lignes au maximum, suivie d’un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l’épreuve de commentaire et traduction.</li></ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Traduction et commentaire d’un texte latin<sup>4</sup> hors programme d’une douzaine de lignes <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></li></ul>

	<b>SÉRIE LANGUES VIVANTES</b>
	<b>Spécialité Langue vivante</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Explication d’un texte d’auteur étranger LV1<sup>7</sup> (la langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l’épreuve de commentaire et traduction) <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></li> <li>Analyse en langue étrangère LV1<sup>7</sup> d’un texte étranger hors programme d’une centaine de lignes au maximum, suivie d’un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>la même</b> que celle choisie au titre de l’épreuve de commentaire et traduction.</li> <li>Analyse en langue étrangère d’un texte étranger LV2<sup>7</sup> hors programme d’une centaine de lignes au maximum, suivie d’un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est <b>différente</b> de celle choisie au titre de l’épreuve de commentaire et traduction.</li></ul> <p>coef.<span> </span>: 0,75</p> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Traduction et commentaire d’un texte latin<sup>4</sup> hors programme d’une douzaine de ligne (pour les candidats dont la LV1 est une langue romane<span> </span>: espagnol, italien ou portugais).</li></ul>

	<b>SÉRIE SCIENCES HUMAINES</b>
	<b>Spécialité Philosophie</b> <p>Explication d’un texte philosophique <p>coef.<span> </span>: 1,5</p> Exposé sur une question de philosophie <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></p>
	<b>Spécialité Histoire et Géographie</b> <p>Interrogation d’histoire <p>coef.<span> </span>: 1,5</p> Interrogation de géographie <p>coef.<span> </span>: 1,5</p></p>

## Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d’écrit choisi lors de l’inscription.

--

<b>5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES</b>	<b>1 OU 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE</b>
---	---

<b>Composition française</b> <p>dissertation <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 2</p></p>	<b>SÉRIE LETTRES ET ARTS</b> <p>(une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l’inscription)</p>
	<b>Spécialité Lettres modernes</b> <p>Étude littéraire stylistique d’un texte français postérieur à 1600 <p>durée<span> </span>: 5h – coef.<span> </span>: 2</p></p>

<b>Composition d’histoire</b> <sup>5</sup> <p>dissertation <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 1</p></p>	<b>Spécialité Lettres classiques</b> <sup>4</sup> <p>Version latine <p>durée<span> </span>: 3h – coef.<span> </span>: 1</p> Version grecque <p>durée<span> </span>: 3h – coef.<span> </span>: 1</p></p>
--	---

<b>Composition de géographie</b> <p>dissertation <p>(l’usage de l’atlas est interdit) <p>durée<span> </span>: 5h – coef.<span> </span>: 1</p></p></p>	<b>Spécialité Arts</b> <sup>5</sup> <p>L’une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l’inscription<span> </span>:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Composition d’études théâtrales <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 2</p></li> <li>Composition d’études cinématographiques <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 2</p></li> <li>Composition d’histoire de la musique <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 2</p></li> <li>Composition d’histoire et théorie des arts <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 2</p></li></ul>
---	---

<b>Composition de philosophie</b> <sup>5</sup> <p>dissertation <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 1</p></p>	
--	--

<b>Commentaire d’un texte en langue vivante étrangère et traduction d’une partie ou de la totalité de ce texte (LV1)</b> <sup>1 et 5</sup> <p>durée<span> </span>: 6h – coef.<span> </span>: 1</p>	
--	--

Allemand <p>Anglais <p>Arabe <p>Chinois <p>Espagnol <p>Grec moderne <p>Hébreu <p>Italien <p>Japonais <p>Polonais <p>Portugais <p>Russe</p></p></p></p></p></p></p></p></p></p></p>	
--	--

<b>SÉRIE SCIENCES HUMAINES</b> <p>(une spécialité parmi les deux proposées, à choisir lors de l’inscription)</p>	
--	--

<b>Spécialité Philosophie</b> <p>Deuxième composition de philosophie <p>durée 5h – coef.<span> </span>: 2</p></p>	
<b>Spécialité Histoire et Géographie</b> <p>Histoire<span> </span>: explication de texte ou de documents historiques <p>durée 3h – coef.<span> </span>: 1</p> Géographie<span> </span>: commentaire de carte géographique <p>durée 3h – coef.<span> </span>: 1</p></p>	

<sup>[1]</sup> L’usage d’un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l’usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.

<sup>[2]</sup> La liste des dictionnaires autorisés est publiée annuellement avec le programme.

<sup>[3]</sup> L’usage d’un dictionnaire est interdit sauf pour l’arabe, le chinois et l’hébreu, pour lesquels l’usage d’un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l’usage d’un dictionnaire bilingue (français-japonais) et d’un dictionnaire unilingue en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.

<sup>[4]</sup> Pour les spécialistes d’anglais, la série Langues vivantes de l’ENS LSH constitue une banque d’épreuves avec le concours de l’ENS de Cachan. Pour des informations spécifiques à l’ENS de Cachan, consulter directement l’École concernée.

<sup>[5]</sup> L’usage d’un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l’exception de tout autre recueil de vocabulaire.

<sup>[6]</sup> Épreuve(s) commune(s) avec l’ENS (Paris).

<sup>[7]</sup> L’usage d’un dictionnaire est interdit sauf pour l’arabe, le chinois et l’hébreu, pour lesquels l’usage d’un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l’usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.

Le concours d’entrée à l’ENS Lettres et sciences humaines se prépare en 2 ans après le baccalauréat, essentiellement dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles des lycées d’enseignement secondaire.

Le concours comprend quatre séries : Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines, Sciences économiques et sociales. Chacune fait l’objet d’un programme précis, publié au *Journal officiel* de la République française (*JORF*).

**En 2009, 3187 candidats se sont inscrits au concours pour 114 postes :**

<b>Lettres et arts</b>	spécialités lettres modernes <p>lettres classiques, arts</p>	966 inscrits	36 postes
<b>Langues vivantes</b>	spécialités <span> </span> : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais, russe	753 inscrits	35 postes
<b>Sciences humaines</b>	spécialités philosophie, histoire et géographie	1 021 inscrits	38 postes
<b>Sciences économiques et sociales</b>		447 inscrits	5 postes

Les douze langues citées ci-dessus pour la série Langues vivantes sont proposées pour toutes les séries tant à l’écrit qu’à l’oral.

### Conditions d’inscription

*Les candidats :*

- doivent être titulaires du baccalauréat ou d’un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence de celui-ci ;
- ne sont pas autorisés à se présenter plus de trois fois au concours d'entrée en première année dans une École Normale Supérieure ;
- ne doivent pas être titulaires d’un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System) ;
- doivent satisfaire aux conditions requises pour l’accès à la fonction publique s’ils sont ressortissants d’un État membre de l’Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les candidats qui ont demandé la nationalité d’un pays de l’Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent obligatoirement informer par courrier M. le Directeur de l’ENS LSH de la date probable de l’acquisition de cette nationalité, ou à défaut de la date de dépôt de leur demande.

Ceux d’entre eux qui sont déclarés admis à l’ENS LSH n’ont pas le statut de fonctionnaire stagiaire. S’ils acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l’Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition.

### Modalités et calendrier d’inscription

L’inscription des candidats se fait uniquement par Internet à l’adresse suivante :

**http://www.concours-bce.com**

du 5 décembre 2009 au 15 janvier 2010 à minuit.

**Les sujets et les rapports** du jury des sessions précédentes sont consultables sur le site Internet de l’ENS LSH : **http://www.ens-lsh.fr** rubrique « Etudes » puis « Entrer à l’ENS LSH » et « Concours d’entrée » ainsi que les programmes et les informations utiles aux candidats admissibles. Il est conseillé de consulter régulièrement ce site.